

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 juillet 2020

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ, Hélène VAN DER HEIJDEN et Annette VELUT et MM Anthony PREAUD, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absents excusés : Mme Natacha BUSO (pouvoir à M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT) et M. Julien MERSCHILTZ.

Mme Morgane FORTIN a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### **Séance ouverte à 19 h.**

Le dernier compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si deux points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

Il s'agit de :

Décision Modificative du budget assainissement.

Désignation d'un délégué auprès du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces ajouts.

### **Objet : Décision Modificative du budget Assainissement, délibération n° 2020/JUILLET/001 :**

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, lors de la saisie du budget « assainissement », il a été omis d'inscrire la somme de 4 017 € à l'article 021 (virement de la section d'exploitation).

Il convient de prendre une décision modificative du budget « assainissement » pour régulariser ces opérations comptables.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent la décision modificative du budget « assainissement » comme suit :

- Recettes d'investissement, article 021 :	+	4 017 €
- Dépenses d'investissement, article 21532 :	+	4 017 €

### **Objet : Désignation d'un délégué auprès du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, Délibération n° 2020/JUILLET/002 :**

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner un représentant au sein du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Désignent :

Titulaire : M. Anthony PREAUD.

Suppléante : Mme Françoise DOLOZILEK.

**Objet : Location du logement communal à Mme VICENTE, Délibération n° 2020/JUILLET/003 :**

Mme le Maire rappelle qu'une période de gratuité avait été accordée par le Conseil Municipal à Mme Nadine VICENTE pour le logement situé au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie qu'elle occupe et ce jusqu'au 30 avril 2020 ; le Conseil décide de prolonger cette gratuité jusqu'au 14 juillet 2020 et demande à la bénéficiaire de s'acquitter du montant du loyer à partir du 15 juillet 2020.

**Objet : Devis vérification des bouches à incendie, Délibération n° 2020/JUILLET/004 :**

Conformément à la décision prise lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 8 juin dernier, Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la Sté Véolia concernant le contrôle des 9 poteaux d'incendie situés sur la commune pour un montant de 702,00 € T.T.C.

A l'issue de ce contrôle, un rapport d'état des lieux sera établi par la Sté Véolia.

Un rendez-vous sera pris avec les Services d'Incendie et de Secours et la Sté Véolia pour voir les travaux qui seront à effectuer et mettre ainsi en conformité notre défense incendie.

La convention pour la maintenance et le contrôle technique des poteaux d'incendie sur trois ans sera signée ultérieurement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorisent Mme le Maire à signer le devis de la Sté Véolia pour un montant de 702 € T.T.C.

**Objet : Proposition de contrat de fourniture de gaz (salle des Fêtes), délibération n° 2020/JUILLET/005 :**

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que la Sté Primagaz lui a fait une proposition commerciale de fourniture d'énergie et de services (gaz pour le chauffage de la salle des Fêtes). Actuellement, c'est la Sté Antargaz qui nous fournit l'énergie pour un montant de 2 253 € H.T. la tonne. Primagaz propose un tarif de 740 € H.T. la tonne pendant 24 mois, puis pendant les trois années suivantes application du barème en vigueur qui est à ce jour de 1 020 € H.T. la tonne. La durée du contrat serait de 5 ans. Passé ce délai, le contrat serait renouvelé par tacite reconduction pour une durée indéterminée ; il pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

L'abonnement annuel serait de 150 € H.T.

Le changement de la tonne à gaz qui est enterrée est gratuit.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Acceptent l'offre de la Sté Primagaz.

Autorisent Mme le Maire à signer le contrat décrit ci-dessus, ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

### **Carte « jeune » :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à leur demande elle a contacté notre interlocuteur du service carte « Avantages Jeunes » auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté afin de connaître plus précisément les avantages dont pourraient bénéficier les jeunes jusqu'à 30 ans.

Au vu de la faiblesse des offres que représente cette carte pour notre département, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Refusent d'adhérer à ce dispositif.

Chargent Mme le Maire d'adresser un courrier au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour leur expliquer les raisons de notre refus d'adhérer.

### **Objet : Décision Modificative du budget principal pour reprise et affectation des résultats du budget « boulangerie » clos au 31 décembre 2019, délibération n° 2020/JUILLET/006 :**

Le Maire rappelle que le budget annexe de la « boulangerie » a été supprimé par décision du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2019.

Du fait de cette suppression, il y a lieu de reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2019 soit - 1 399,34 € en investissement et + 36 836,58 € en fonctionnement. Il convient de prendre une décision modificative du budget principal pour pouvoir régulariser ces opérations.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ Acceptent la décision modificative du budget principal comme suit :

- Dépenses de fonctionnement, article 615231 :	+	36 836 €
- Recettes de fonctionnement, article 002 :	+	36 836 €
- Dépenses d'investissement, article 001 :	+	1 400 €
- Recettes d'investissement, article 1068 :	+	1 400 €

**Objet : Désignation d'un délégué C.N.A.S. (collège des élus et des agents), délibération n° 2020/JUILLET/007 :**

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner pour la durée du mandat électoral (6 ans) un représentant du collège des élus et un représentant du collège des agents au sein du Centre national d'Action Sociale (C.N.A.S.).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Désignent :

Collège des élus : Mme Françoise DOLOZILEK

Collège des agents : Mme Mugnette EDERLÉ.

**Objet : Location logement T4 Triplex, délibération n° 2020/JUILLET/008 :**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ Attribuent le logement T4 triplex situé 2 rue de l'Eglise à M. Jacques DUMONTROTY et Mme Myriam de WAZIERES à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 ; le tarif de location est fixé à 607 €. De plus, il leur est loué un terrain communal situé à la Vallée du Four pour un montant annuel de 20 €.

**Compte-rendu du Conseil Communautaire :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réunion des membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs qui a eu lieu le 25 juin dernier, réunion au cours de laquelle les élus ont établi entre autres :

Maintien des taux de fiscalité et des taux de taxe des ordures ménagères en vigueur pour l'année 2020.

Dégrèvement exceptionnel dû à la crise du COVID 19 de la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) pour certains secteurs d'activités (tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture, transport aérien et évènementiel).

Report au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la collecte aux portes à porte du tri sélectif.

Proposition d'anticiper la fermeture du bureau de poste de Vermenton et de le transformer en Agence Postale intercommunale sous l'égide de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs au titre de sa compétence « Maison France Service ».

Trois études d'aménagement de voies dites « douces » (Piétons, vélos, etc.) ont été confiées à l'Agence Technique Départementale.

**Compte-rendu des réunions des membres des Commissions Communales :**

**Commission « Travaux » :**

Les membres de la Commission « travaux » se sont réunis le 16 juin dernier et ont travaillé sur deux dossiers :

- Accessibilité du bâtiment « Mairie-Ecole ». Le scénario n° 2 est retenu (rendre accessible le bâtiment par la façade arrière (cour du Gîte)).
- Projet de création d'une salle « multifonctions » dans l'ancien fournil de la boulangerie.

Un architecte sera contacté pour ces deux dossiers complexes.

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT rend compte du résultat des annonces qu'il a mises en ligne sur le site du « Bon Coin » pour la vente du matériel de boulangerie restant.

**Commission « Communication » :** Les membres de cette commission se réuniront le 7 juillet à 17 h pour valider le bon à tirer de la prochaine parution du « bulletin des 4 chemins ».

Dans le cadre du site Internet, MM Patrice WAHLEN et Anthony PREAUD rendent compte des démarches qui ont été effectuées pour acheter un nom de domaine (adresse officielle du site).

## **Informations et questions diverses :**

### **Elections Sénatoriales :**

Mme le Maire rend compte du fait que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020 et qu'il nous est demandé de réunir les membres du Conseil Municipal le vendredi 10 juillet afin de désigner un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

### **Personnel :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu des effectifs de la rentrée de septembre 2020 il y a lieu de recruter une animatrice pour assurer l'accueil périscolaire pendant la pause méridienne soit 1h30 par jour scolaire.

Une annonce de recrutement sera mise à la boulangerie, dans les panneaux d'affichage de la commune et celui de la commune de Préhy, ainsi que dans le prochain bulletin des « 4 Chemins ».

Mme Morgane FORTIN se propose d'assurer l'intérim pendant trois semaines au mois d'août, durant les congés de l'agent chargé de l'accueil et de l'entretien du Gîte Communal.

### **Chemins ruraux :**

M. Philippe THIBAULT liste les chemins ruraux sur lesquels les agriculteurs de notre commune ont mis du concassé afin de les remettre en état. Nous les remercions pour leur travail. M. Cloutier sera contacté pour la facturation du concassé.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les deux devis de la Sté Boujeat concernant la pose d'un busage, ainsi que la création d'un fossé rue du Puits au hameau de la Croix-Pilate. Ces deux devis seront revus plus tard.

Mme le Maire et M. le 1<sup>er</sup> Adjoint font le point sur les données administratives et légales des chemins ruraux de la commune.

**Feu d'artifice :**

Au vu du contexte actuel dû à la crise sanitaire et aux importantes contraintes que nous imposent d'appliquer les services de la Préfecture, il est décidé de ne pas procéder cette année au tir du feu d'artifice du 14 juillet.

**Récapitulatif :**

Décision Modificative du budget Assainissement, délibération n° 2020/JUILLET/001.

Désignation d'un délégué auprès du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, Délibération n° 2020/JUILLET/002.

Location du logement communal à Mme VICENTE, Délibération n° 2020/JUILLET/003.

Devis vérification des bouches à incendie, Délibération n° 2020/JUILLET/004.

Proposition de contrat de fourniture de gaz (salle des Fêtes), délibération n° 2020/JUILLET/005.

Décision Modificative du budget principal pour reprise et affectation des résultats du budget « boulangerie » clos au 31 décembre 2019, délibération n° 2020/JUILLET/006.

Désignation d'un délégué C.N.A.S. (collège des élus et des agents), délibération n° 2020/JUILLET/007.

Location logement T4 Triplex, délibération n° 2020/JUILLET/008.

**Clôture de la séance à 21 h 30.****Suivent les signatures**

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN

Mme Annette VELUT